

RENOUVELLEMENT du PASSEPORT

Fournir les mêmes pièces que pour une première demande.

Votre ancien passeport devra être délivré à compter du 13/04/2006, sinon fournir une carte d'identité plastifiée en cours de validité ou périmée depuis – de 5 ans, ou à défaut, une copie intégrale de votre acte de naissance de – 3 mois.

Pièce complémentaire :

MAJEUR MINEUR à PRESENTER PAR LE DEMANDEUR

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- ancien passeport (celui-ci sera restitué uniquement s'il comporte un visa en cours de validité)
--------------------------	--------------------------	--

REMPACEMENT du PASSEPORT BIOMETRIQUE ou ELECTRONIQUE Pour DETERIORATION, PERTE ou VOL

NB : toute fausse déclaration est passible de poursuites pénales (art 441-6 et 441-7 du code pénal)

Fournir les mêmes pièces que celles exigées pour une première demande.

Attention : si votre passeport perdu ou volé était délivré avant le 01/01/2009 et que vous ne présentez pas une carte d'identité plastifiée en cours de validité ou périmée depuis – de 5 ans, fournir une copie intégrale d'acte de naissance de – de 3 mois.

MAJEUR MINEUR **Documents et justificatifs supplémentaires à présenter par le demandeur**

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Justificatif de VOL : déclaration auprès de la police ou de la gendarmerie
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Justificatif de PERTE : déclaration de perte à établir au moment et sur le lieu de la demande
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Justificatif de DÉTÉRIORATION : passeport détérioré

REMPACEMENT pour MODIFICATION, ERREUR à la fabrication ou passeport PLEIN

Fournir les mêmes pièces que celles exigées pour une première demande, exceptés les timbres.

MAJEUR MINEUR Document ou justificatif complémentaire à présenter par le demandeur

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Document justifiant la modification
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- ancien passeport

La photo d'identité à fournir par le demandeur doit correspondre aux règles suivantes et ne doit pas être découpée.

De face, tête nue (sans pince, chouchou, bandeau...) récente (- de 6mois), sur fond contrasté, bouche fermée. Format 35 x 45 mm. Tirage couleur fortement recommandé. Cadrage et norme de qualités à respecter (voir planche photographique consultable dans tous les lieux d'accueil ou sur le site www.service-public.fr)